

# CAHIER DES CHARGES

Mars 2021



**INSTITUT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL**  
59, avenue d'Eysines  
BP 155  
33492 Le Bouscat cedex

**AGENCE CULTURELLE DE LA GIRONDE**  
**AGENCE CULTURELLE DE DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL**  
Tél. : 05 56 17 36 36  
Fax : 05 56 17 36 31  
web : [www.iddac.net](http://www.iddac.net)

siret : 383 890 233 00026  
N° TVA Intracommunautaire :  
FR90 383 890 233 00026

## MISSION DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

**iddac, agence culturelle du Département de la Gironde**  
59, avenue d'Eysines – BP 155  
33 492 Le Bouscat cedex  
05 56 17 36 36

## 1 – Présentation de l'iddac – Agence Culturelle du Département de la Gironde

L'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel, par abréviation iddac est une association Loi 1901 disposant d'un budget d'environ 2,6 M€ et financée en majeure partie par des fonds publics.

L'iddac a pour objectif, sous l'égide du Conseil Départemental de la Gironde, de contribuer au développement de l'activité culturelle et artistique au plan départemental, en tenant compte de ses disparités.

Son action porte sur le spectacle vivant et plus généralement sur l'ensemble du champ artistique et culturel.

Les principes d'intervention se définissent dans le cadre de partenariats conclus avec les équipes artistiques, les structures culturelles girondines et les collectivités.

Le projet de l'Institut fédère ainsi les énergies au bénéfice de l'aménagement du territoire, d'un soutien approfondi et partagé à la création et la diffusion artistique et d'actions construites en commun dans le domaine de la médiation culturelle.

L'iddac a pour mission de :

- Favoriser la création et la diffusion artistique et culturelle, promouvoir les initiatives des acteurs culturels girondins dans un souci de mise en réseau et de mutualisation des moyens.
- Participer à l'éveil et à l'éducation artistique de tous les publics et plus particulièrement des publics situés en marge de la vie culturelle et les inciter à la pratique culturelle.
- Aider les acteurs culturels dans la réalisation de leurs projets dans un souci de proximité en proposant des ressources et services (formations, outils documentaires et de partage de l'information, aide technique).

L'équipe de l'iddac comprend 30 (26 ETP) personnes réparties en 3 pôles d'activité et 1 pôle support :

Les pôles « activité » :

- Pôle médiation
- Pôle création et économie de la création
- Pôle ingénierie et ressources territoriales

Le pôle « support » comprend les services suivants :

- Administratif / Comptable / Financier / Ressources humaines
- Communication / Réseaux sociaux
- Informatique
- Logistique

Les salariés de la structure dépendent de la Convention collective nationale pour les entreprises artistiques et culturelles du 1er janvier 1984. Etendue par arrêté du 4 janvier 1994 JORF 26 janvier 1994.

Ses bureaux sont situés 59, avenue d'Eysines – BP155, 33492 Le Bouscat Cedex.

L'iddac dispose des ressources internes pour effectuer sa comptabilité et la gestion de sa paie et s'organise autour de 4 personnes :

- d'une Directrice administrative et financière
- de deux techniciennes comptables supérieures
- d'une assistante Ressources Humaines

## **2 – Objet de la mission**

Les prestations à réaliser par le commissaire aux comptes couvrent l'ensemble des prestations de contrôle et de certification des comptes prévues par la réglementation, principalement :

- Les prestations d'audit permettant la certification des comptes annuels
- Les vérifications spécifiques
- Les échanges techniques avec la Direction concernant les problématiques comptables et fiscales
- La présence aux instances suivantes :
  - o Conseils d'Administration relatif au vote du budget (organisé en janvier)
  - o Conseil d'Administration d'arrêté des comptes (organisé en mai)
  - o Assemblée générale d'approbation des comptes (organisée en juillet)

## **3 – Durée de la mission**

L'iddac doit désigner son commissaire aux comptes titulaire ainsi que son commissaire aux comptes suppléant pour une durée de 6 ans, à compter de l'exercice 2021. L'exercice comptable de l'iddac coïncidant avec l'année civile, la période concernée s'étale du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2026.

## **4 – Critères de sélection**

- |   |      |
|---|------|
| - Coût de la prestation :   | 60 % |
| - Expérience dans le domaine du commissariat aux comptes des associations Loi 1901 et méthodologie de travail | 40 % |

A noter : Pas d'allotissement possible.  
Pas de sous-traitance possible.

## 5 – Eléments à fournir par le candidat

Les candidats devront fournir :

- Une proposition financière datée et signée; qui présentera le mode de calcul de la prestation ainsi que le taux de revalorisation annuel éventuel
- Une note de présentation du cabinet reprenant :
  - o Un organigramme du cabinet
  - o Une attestation d'inscription à la CNCC
  - o Une attestation d'assurance RC
  - o Une présentation des intervenants dédiés avec CV
  - o Les références en matière d'audit d'associations similaires à l'iddac
  - o Une note présentant la méthodologie de travail
- Copie du présent cahier des charges signée dont toutes les pages devront être paraphées.
- Les annexes 1 et 2 complétées, datées et signées

## 6 – Remise des plis

Les réponses sont à adresser soit :

- par mail à [cecile.monge@iddac.net](mailto:cecile.monge@iddac.net) en format PDF
- par voie postale à :

iddac – Agence Culturelle du Département de la Gironde  
A l'attention de Cécile MONGE  
59, avenue d'Eysines – BP 155  
33492 LE BOUSCAT

Date limite de remise des plis : Vendredi 16 avril 2021 à 12h00.

L'Assemblée Générale 2021 désignera, parmi les candidats reçus, un commissaire aux comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant, choisis selon les critères mentionnés ci-dessus.

## 7 – Délai de validité des offres

La durée de validité des offres devra courir jusqu'à la date de l'Assemblée Générale qui se tiendra sur le mois de juillet 2021.

## 8 – Contacts et renseignements

Pour tout renseignement complémentaire concernant la prestation attendue, demande de documents financiers, contacter :

Cécile MONGE

05 56 17 36 25 (ligne directe)

[cecile.monge@iddac.net](mailto:cecile.monge@iddac.net)

## 9 – Annexes

### Annexe 1 : Informations administratives concernant le cabinet

Nom du cabinet  
Adresse  
Numéro de téléphone  
Numéro de télécopie  
Adresse du site Internet  
Nom, prénom et fonction du dirigeant  
Statut de l'entreprise  
Capital social (en Euros)  
Année de création  
Chiffre d'affaires des 3 dernières années  
Code SIRET  
Code NAF  
Nombre d'employés  
Certification Qualité  
Nom et prénom du correspondant  
Fonction du correspondant  
Adresse email du correspondant

### Annexe 2 : Vos engagements sociaux et légaux

J'atteste sur l'honneur que :

- Je ne tombe pas sous le coup des interdictions prévues aux articles 48, 49, 49-1 du code des marchés publics et en particulier que l'entreprise que je représente ou toute personne ayant agi sous son couvert, présente dans l'entreprise, n'ont pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin N° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail, ou règles d'effet équivalent pour les candidats étrangers.
- Si une liquidation judiciaire ou faillite personnelle, condamnation pour fraude fiscale, condamnation à une peine d'exclusion des marchés publics ou interdiction légale intervenait entre le dépôt de ce dossier de candidature et la fin des prestations conclues dans le marché concerné par cet appel d'offres, j'en informerai l'IDDAC par lettre recommandée avec accusé de réception sans délai.
- J'ai satisfait à l'ensemble de mes obligations en matière de déclaration et de paiement des impôts et cotisations sociales dus à titre personnel et au titre de mes salariés, dans les conditions prévues aux articles 52, 53, 54 et SS du code des marchés publics, ou règles d'effet équivalent pour les candidats étrangers.
- Le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.413-3, L.143-5, L.341-6, L.341-6-4 et L.620-3 du code du travail, ou règles d'effet équivalent pour les candidats étrangers.

Certifié conforme.